



Compte rendu Réunion du 17 décembre 2013

Comité Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 Bilan à mi-parcours

Plan :

I. IntroductionII. Discussions

III. Point sur l'avis de la MISEN 84

IV. Bilan global et avis du Comité RivièreV. Annexe 1 : diaporama présenté en séance

VI. Annexe 2 : fiche synthétique sur le bilan à mi-parcours



<u>Personnes</u> présentes :

- M. MOUREAU Guy, Président du Comité Rivière « Les Sorgues », Maire d'Entraigues sur la Sorgue, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et Président du SMAES.
- M. MOLLET Sébastien, Chef de Service à l'ONEMA 84,
- M. BRUN Jean-Pierre, Conseiller Municipal de Le Pontet,
- M. JACQUIN Michel, Conseiller Municipal de Saumane de Vaucluse,
- M. OLIVIER Jacques, Maire de Le Thor et Président du SM S.O.R.G.U.E.S.,
- M. VANIN Jean, Conseiller Municipal de Sorgues et Vice-Président du S.M.A.E.S..
- Mme JETHRIT Hélène, Chargée de missions à l'Agence de l'Eau RM&C,
- M. GENTILI Robert, Chargé de missions au Conseil Régional PACA,
- Mme BEAUDROIT Carole, Responsable du service Environnement à L'Isle sur la Sorgue,
- M. SOUCIET Franck, Chef de service à la CCPRO,
- M. AUZIER Pascal, Chargé de missions du Contrat de Canal à l'ASCO du Canal de L'Isle,
- M. OUBRIER Hervé, Animateur Contrat de Rivière à l'EPAGE Sud Ouest Mont Ventoux.
- M. CLEMENT Emlyn, Chargé de missions à la Fédération de pêche 84,
- M. THAREL Corentin, Technicien Rivière à la Fédération de pêche 84,
- M. CLAVEYROLLE Jean-Pierre, Président du Comité Départemental de canoë-kayak 84,
- M. MOUTTE Alain, Directeur du Comité Départemental de canoë-kayak 84,
- M. DE SAINT OMER Didier, Trésorier de FNE 84,
- M. RONZE Jean, Président de l'association « Les Chevaliers de l'Onde »,
- M. SERVAN Gérard, Trésorier de l'association « Les Chevaliers de l'Onde »,
- Mme BERNARD Nicole, Présidente des associations « Les Sorgues Vertes » et FNE 84,
- M. RHODET Laurent, Directeur du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues,
- Mme DE ZORDI-CIBOT Dorothée, Responsable Administrative du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues,
- Mme TENTORINI Christel, Responsable Technique du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

<u>Personnes</u> excusées :

- M. BLANC Yannick, Préfet de Vaucluse,
- M. CHALLET Christian, Maire de Saumane de Vaucluse et délégué du SM S.O.R.G.U.E.S.,
- Mme LEGIER Catherine, Présidente de la CCPRO,
- M. GERENT Gérard, Président du SITTEU,
- Mme CAULLET Marielle, Directrice du SITTEU,
- M. CARLES Daniel, Secrétaire adjoint à la Chambre d'Agriculture 84,
- M. NAVARRO Olivier, Animateur Contrat de Rivière au Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,
- M. FEUTRY Sébastien, Directeur adjoint des Services Techniques du Grand Avignon.



I. Introduction

Le deuxième Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015, signé le 11 octobre 2010, se situe résolument dans une logique de continuité du premier. L'objectif principal du Contrat de Rivière « Les Sorgues » reste ainsi la reconquête et la préservation des milieux aquatiques, à travers :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion des inondations,
- la conciliation des usages avec la préservation des milieux,
- l'optimisation de la gestion et la protection de la ressource,
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Les actions sont mises en œuvre par 18 maîtres d'ouvrage. Le Comité de Rivière est chargé de suivre ce Contrat de Rivière, en s'appuyant sur le Syndicat Mixte du Bassin des Sorques.

⇔ Un bilan à miparcours du Contrat
de Rivière.

A ce titre, il convient que le Comité de Rivière valide localement le bilan à miparcours du Contrat, qui permet de faire le point sur la mise en œuvre de la première phase (2010-2012) et de préciser la deuxième phase (2013-2015), d'un point de vue technique et financier.

Pour ce faire, les membres du Comité de Rivière se sont réunis le 17 décembre 2013 au siège du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, à Entraigues sur la Sorgue. L'ordre du jour a été le suivant :

- présentation du bilan à mi-parcours (voir diaporama annexé);
- discussions avec les maîtres d'ouvrage afin d'apporter des informations complémentaires ;
- point sur l'avis de la MISEN 84 sur le bilan à mi-parcours ;
- avis du Comité de Rivière sur le bilan à mi-parcours.

II. Discussions

Les éléments suivants viennent compléter le bilan à mi-parcours présenté en séance et annexé au présent compte-rendu.

1. Volet A : Améliorer la qualité de l'eau

Ce volet contient les actions visant à améliorer la qualité des rejets des systèmes d'assainissement pouvant impacter les Sorgues (collectif et autonome), ainsi que le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'enjeu principal est le maintien ou l'atteinte du bon état et du bon potentiel écologique pour les cours d'eau et canaux de la plaine des Sorgues.

Station d'épuration de L'Isle sur la Sorgue

Mme BEAUDROIT informe que les résultats sur les essais de floculation sont très encourageants. Ils seront à confirmer cet hiver, dans un contexte présentant plus d'eaux claires parasites.

La station d'épuration continuera à recevoir les effluents de l'entreprise Rousselot le temps que celle-ci construise sa propre unité de traitement.



→ Une amélioration encourageante de l'efficacité de la STEP de L'Isle sur la Sorgue.



Les membres du Comité Rivière n'ont pas d'information sur les suites données à l'étude d'impact des chlorures demandée par la DREAL à l'entreprise Rousselot.

Assainissement du quartier Valobre-Malgouvert à Entraigues sur la Sorgue

⇒ Des travaux importants engagés dès 2014.

Entraigues sur la Sorgue va engager, avec le Grand Avignon, des travaux conséquents sur le quartier Valobre-Malgouvert (ancienne usine transformée en logements). Ils débuteront début 2014 et dureront 3 ans. Leur coût estimatif est de 2 millions d'euros. Ces travaux sont primordiaux pour préserver la qualité de la Sorgue.

Assainissement à Saumane de Vaucluse

Saumane de Vaucluse poursuit ses travaux sur les réseaux d'assainissement sur le chemin du Pigeolet.

Limitation des eaux claires parasites

La problématique de limitation des eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées est soulevée. Mme BERNARD souligne le caractère essentiel de ce type de travaux pour préserver la qualité des milieux naturels et éviter ainsi les rejets non traités via les déversoirs d'orage. Elle mentionne à ce titre l'étude réalisée par l'association La Nesque Propre.

M. MOUREAU précise que ce sujet est une vraie préoccupation des collectivités. Le Grand Avignon mène d'importants travaux en la matière. Sur Entraigues sur la Sorgue, des actions en cours et en projet permettent la réfection d'anciens réseaux et d'améliorer les branchements. En parallèle, des informations détaillées sont fournis aux particuliers, lors des délivrances des permis de construire, afin de sensibiliser ces derniers à ces questions.

Mme BEAUDROIT précise qu'il y a 2 problématiques concernées :

- les eaux claires parasites permanentes, issues d'eau de nappe drainée par les réseaux ;
- les eaux claires parasites par temps de pluie, qui nécessitent d'intervenir chez des particuliers.
- M. OLIVIER indique que des tests à la fumée ont été réalisés sur Le Thor.
- M. RHODET rappelle que de nombreuses actions ont été menées en phase 1 du Contrat de Rivière et qu'elles sont poursuivies en phase 2.





2. Volet B2 : Gérer les inondations

Les 14 actions inscrites au Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 et répondant à la problématique de la gestion des inondations, satisfont à 5 sous-objectifs :

- optimiser la gestion des flux en amont de l'exutoire ;
- ✓ optimiser la gestion des écoulements ;
- ✓ mettre à niveau et sécuriser les exutoires et leurs tributaires ;
- réduire l'impact des débordements ;
- ✓ développer la prévention.

Gestion des inondations sur Sorgues

M. SOUCIET précise que le Schéma d'Assainissement pluvial de Sorgues va être lancé en février 2014. Les travaux sur les Griffons ont été réalisés par la CCPRO. Il souligne la nécessité de mener rapidement l'étude d'actualisation du schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse, afin de pouvoir mettre en œuvre dès que possible les travaux nécessaires, notamment ceux relatifs à la 3^{ème} branche.

Schéma d'aménagement hydraulique du Canal de Vaucluse

M. MOUREAU indique que le SMBS, le SMAGE du Canal de Vaucluse, le SMAES et le SM SORGUES vont fusionner, au 1er janvier 2014, avec et au sein du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Le projet de création de la 3^{ème} branche du Canal de Vaucluse a un coût estimatif de l'ordre de 20 millions d'euros. Le SMAGE du Canal de Vaucluse n'avait pas la capacité de porter seul cette action. Lors des discussions préalables à la fusion des 4 syndicats, les collectivités ont longuement abordé la question du financement de ces travaux.

En effet, ce projet concerne de nombreuses communes : la Sorgue est devenue l'exutoire des eaux de ruissellement de nombreuses communes dont l'urbanisation est en forte augmentation.

Le futur « nouveau Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues » va reprendre et essayer d'aller vite sur le projet de 3^{ème} branche du Canal de Vaucluse, qui présente beaucoup de tergiversations sur le tracé.

Les subventions prévues initialement ont été perdues, mais les collectivités sont contraintes de réaliser cette opération, qui implique une solidarité entre l'amont et l'aval.

De plus, en parallèle à ce projet de travaux, il est impératif de se préoccuper des questions d'urbanisation, afin de gérer au mieux les apports en eaux au Canal de Vaucluse. Il est donc nécessaire d'aborder pleinement ces questions dans les documents d'urbanisme.

Réévaluation de l'aléa

Mme BERNARD s'interroge sur l'annulation de l'étude de réévaluation de l'aléa. M. RHODET indique que suite à la promulgation de la directive inondation, le bassin des Sorgues a été classé en Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) et que, dans ce contexte, une cartographie est en cours par les services de l'Etat. Il convient ainsi d'attendre la sortie de ces cartes, afin d'évaluer les éventuels besoins complémentaires.

⇒ La fusion des 4
 syndicats des
 Sorgues devrait aider
 à avancer.

⇒ Les subventions sont perdues.







3. Volets B1 et B3 : Gérer la ressource et préserver le milieu naturel

Face au contexte particulier des Sorgues, les actions visent principalement à réhabiliter des ouvrages hydrauliques structurants, afin de pérenniser l'architecture hydraulique du réseau et de maintenir les zones humides associées, ainsi qu'à maintenir des fonctionnalités biologiques sur les secteurs déficitaires.

De plus, des actions sont prévues pour préserver et gérer physiquement les Sorques (*lit, berges et ripisylve*) et préserver les habitats et les espèces.

Sans pour autant représenter un coût d'investissement important, ces volets regroupent un grand nombre d'actions très variées et parfois novatrices, qui concourent directement à l'atteinte de l'objectif global du Contrat de Rivière. De plus, ces actions répondent souvent aux objectifs de Natura 2000 « Les Sorques et l'Auzon ».

Efficacité des passes à poissons

M. RONZE demande si des comptages ont été réalisés pour démontrer l'efficacité de la passe à poissons de Notre-Dame, à Le Thor. En effet, il s'interroge sur la pertinence d'imposer systématiquement la mise en place d'une passe à poissons lors de la réhabilitation d'un seuil, tel que celui du Canal St Joseph.

M. RHODET indique que ce contrôle est une prérogative des services de l'Etat.

M. MOLLET précise que :

- L'efficacité des projets de passes à poissons est contrôlée par l'ONEMA avant attribution de l'autorisation de travaux, puis il est vérifié que les travaux ont été conformes aux plans. Il est particulièrement difficile et coûteux de mettre en place des comptages représentatifs et fiables des poissons utilisant les passes.
- Il n'est pas obligatoire de mettre en place une passe à poissons, mais uniquement de garantir la circulation piscicole. Si, comme cela peut éventuellement être le cas pour le seuil du Canal St Joseph, l'ouvrage reste franchissable, il est inutile de construire une passe à poissons.

Mme TENTORINI confirme que, lors de la journée du RRGMA sur la restauration de la continuité piscicole du 25/10/2012, les experts de l'ONEMA PACA avait mis en avant le fait que les méthodologies de comptage des poissons empruntant une passe à poissons étaient généralement coûteuses et souvent peu fiables.

M. THAREL indique que la Fédération de pêche du Vaucluse souhaite investir dans le matériel nécessaire pour mener à bien des comptages sur des passes à poissons (système de vidéo-comptage), dans l'objectif de mener une étude sur 2 passes à poissons des Sorgues en 2014. Il souhaite que cette action soit ajoutée au Contrat de Rivière. Le Comité Rivière retient cette proposition.

⇔ Un comptage devrait être lancé par la Fédération de pêche 84 sur 2 passes à poissons.

Etude des populations piscicoles

M. THAREL indique que la Fédération de pêche du Vaucluse projette de mener dès 2014 une étude sur les populations piscicoles des Sorgues.

Il s'interroge par ailleurs sur les raisons qui ont fait que l'étude d'impact des activités nautiques sur la Sorque amont n'ait pas abouti. Mme TENTORINI



explique qu'un gros travail a été mené avec d'autres syndicats de rivière, la MRE qui a édité pour l'Agence de l'Eau RM&C un guide méthodologique sur le sujet et des experts scientifiques. Il s'avère qu'une telle étude n'est applicable de façon efficace que lorsqu'on se base sur une espèce cible particulière, tel l'apron. Le contexte des Sorgues, qui présente une affluence de l'ordre de 450 canoës / jour maximum et avec pour espèces principales concernées la truite fario et l'ombre commun, n'est pas favorable : l'étude serait très coûteuse pour un résultat facilement contestable. A noter que les chercheurs dans le domaine piscicole pensent que les populations de truites et d'ombres ne sont pas, ou peu, perturbées par le passage des canoës-kayaks.

M. MOUREAU rappelle que le SMBS a pris une motion contre toute nouvelle autorisation ayant pour effet de permettre l'installation, le passage, l'embarquement et le débarquement d'engin navigable, à moteur ou non

Préservation de la ripisylve

M. THAREL et M. RONZE s'inquiètent de la préservation de la ripisylve sur certains secteurs, tels que le long du Canal St Joseph, où l'ASA passe régulièrement un girobroyeur. Ils demandent si le SMBS pourrait prendre en charge l'entretien de ce canal.

M. RHODET indique qu'il n'est pas dans les prérogatives du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, structure publique, de prendre en charge la gestion de canaux privés, servant à un usage d'irrigation. Le SMBS mène néanmoins des actions de sensibilisation auprès des riverains et usagers.

M. RHODET indique qu'il a déjà rencontré le Président de l'ASA du Canal St Joseph et que cette dernière rencontre des problèmes de moyens. Il avait été convenu que l'ASA se rapprocherait de l'ASCO du Canal de L'Isle pour étudier des possibilités de mutualisation de leurs moyens. M. AUZIER confirme que les 2 structures se sont bien rencontrées sur le sujet, mais qu'à sa connaissance aucune décision n'a été prise à ce jour.

M. RONZE demande si, dans le cadre d'une prise en charge de la restauration du seuil du Canal St Joseph par le SMBS, ce dernier ne pourrait pas exiger de l'ASA des modalités de gestion différente. M. MOUREAU confirme qu'en cas d'investissement d'argent public sur cet ouvrage, au regard de l'intérêt général de cet ouvrage vis-à-vis de la préservation des Sorgues et des milieux naturels associés, le SMBS demanderait des contreparties.

Modalités de gestion des vannes

Mme JETHRIT souligne la nécessité d'avoir un recensement des ouvrages et de connaître les modalités de gestion des vannages.

M. RHODET indique que le SMBS a amorcé un tel travail, dans l'objectif d'établir une base de données des ouvrages structurants, en précisant notamment qui est chargé de manœuvrer quoi, quand, comment...

Zone humide des Rochières, à Entraigues sur la Sorgue

M. MOUREAU précise qu'il existe sur Entraigues sur la Sorgue une zone humide remarquable (classée au titre de Natura 2000 et prochainement dans l'inventaire départemental des zones humides). Ce secteur est menacé, car il se situe au milieu d'une zone urbaine (communes d'Entraigues sur la Sorgue, Bédarrides et Sorgues). Des actions d'acquisitions foncières sont en cours par le SMBS et la commune, dans le but de préserver cette zone.

⇒ Les Rochières : une zone humide à protéger.



De plus, la commune d'Entraigues sur la Sorgue a organisé en novembre 2013 une vaste opération de nettoyage, en partenariat avec l'association Les Chevaliers de l'Onde et SITTA. Ainsi, SITTA a enlevé 280 tonnes de déchets, préalablement à la journée de bénévoles qui a permis d'enlever 20 tonnes de déchets complémentaires. M. MOUREAU regrette le manque de moyen de la police spécialisée, dans le Vaucluse, pour favoriser le respect de la réglementation, notamment en matière de dépôts sauvages.

La commune d'Entraigues sur la Sorgue a aussi lancé une étude visant à mettre en valeur et à préserver ce site. De plus, elle travaille avec des éleveurs pour la préservation des prairies humides. M. MOUREAU espère pouvoir établir un partenariat avec le Conseil Général de Vaucluse pour préserver d'avantage ce site.

4. Volets C1 et C2 : Coordonner, communiquer et suivre le Contrat de Rivière

Ces volets concernent l'évaluation des démarches engagées, le fonctionnement de la structure animatrice du Contrat (assurer son fonctionnement et la doter des compétences nécessaires à sa pérennisation) et les actions d'information et de sensibilisation à l'éducation à l'environnement, aux enjeux et caractéristiques des Sorgues et aux actions et démarches menées.

Actions de communication auprès des agriculteurs

Mme JETHRIT souligne l'intérêt de développer une information et une sensibilisation auprès des agriculteurs et demande si des actions spécifiques sont prévues.

M. MOUREAU confirme son souhait d'associer autant que possible les agriculteurs et aimerait pouvoir travailler directement avec des exploitants locaux, en plus des représentants de la Chambre d'Agriculture.

Mme BERNARD atteste de la difficulté de mobiliser les exploitants, qui sont très pris par leur travail. Elle prend pour exemple le peu de participation récent au Schéma Régional d'Hydraulique Agricole, malgré un intérêt fort de la profession pour le sujet. M. RHODET précise que lors des réunions de ce schéma, les représentants du « monde agricole » avaient fait part de leur souhait de créer des instances de concertation avec le « monde de l'eau ». Il leur avait rappelé que des instances existaient déjà (Comités de Rivière, Commissions Locales de l'Eau...), même si cela n'était probablement pas suffisant.

M. RHODET informe que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a reçu très récemment une demande de principe de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, pour travailler de concert sur l'élaboration d'un guide sur l'entretien des berges, à destination des exploitants agricoles.

Mme TENTORINI indique que le Comité de Rivière a reçu le 16 décembre 2013 une copie du courrier envoyé par le réseau bio de PACA (Bio de Provence et 6 Agribios) à Monsieur le Préfet de Vaucluse, en sollicitant l'intégration de représentant des agriculteurs biologiques aux Comités de Rivière et Commissions Locales de l'Eau existants dans le département. Il est décidé d'inviter à l'avenir le réseau bio de PACA aux réunions du Comité de Rivière « Les Sorgues ».





III. Point sur l'avis de la MISEN 84

La Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) de Vaucluse a transmis pour information au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, le 17 décembre 2013, son avis sur le bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière « Les Sorgues ».

La MISEN 84 a, en préalable, souligné que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est l'un des syndicats du département les plus structurés, et menant des opérations de reconquête des milieux aquatiques, avec une politique assez exemplaire de maîtrise foncière pour la préservation des zones humides et des ripisylves. De même, elle a souligné que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est porté maître d'ouvrage pour une étude de restauration de la continuité piscicole sur 10 seuils et de définition de travaux sur 5 seuils, dont 4 prioritaires.

⇒ Un avis favorable de la MISEN 84.

Elle a donné un avis favorable, tout en souhaitant que soient intégrées ses observations portées sur 9 points. Chacun de ces points a été examiné en séance par le Comité Rivière, afin d'y apporter une réponse.

1. Assainissement collectif

La MISEN 84 indique:

« Concernant la partie assainissement (volet A), la tendance est à l'amélioration du fait de la mise aux normes de réseaux et la création de plusieurs stations d'épuration. Cependant, le point noir reste la station de L'Isle sur la Sorgue qui génère une dégradation continue de la qualité des eaux en aval. Les actions concernant l'amélioration des réseaux d'eaux usées de L'Isle sur la Sorgue sont pertinentes et nécessaires, mais il est indispensable que soit réalisée en parallèle la construction d'une station d'épuration industrielle pour l'entreprise ROUSSELOT (projet en cours) avant 2015. Le contrat doit absolument inscrire cette action dans son avenant. ».

M. RHODET soulève le problème du lieu et des modalités de rejets de l'entreprise Rousselot. M. RONZE se désole que le traitement annoncé ne soit pas, a priori, pleinement adapté pour préserver la qualité du milieu naturel.

Mme BEAUDROIT précise que la DREAL instruit actuellement le projet global et qu'un nouvel arrêté sur les règles de répartition des rejets entre les 2 bras de Sorgues sera pris.

Le Comité de Rivière décide d'intégrer en nouvelle opération (volet A1) la mise en place d'une unité de traitement spécifique aux effluents industriels de l'entreprise Rousselot. Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues se rapprochera de l'industriel pour connaître les détails du projet, de la programmation, des coûts et financements...

2. Assainissement non-collectif

La MISEN 84 indique :

« Les actions concernant l'assainissement non-domestique restent limitées. Or, le périmètre du contrat est en partie concerné par la nouvelle zone vulnérable au titre de la directive nitrates (commune de PERNES LES FONTAINES). Dans cette zone, il est identifié que les assainissements



domestiques non-conformes sont responsables d'une part non négligeable de l'apport d'azote vers les eaux souterraines. Nous souhaitons donc qu'une action spécifique de diagnostic des installations et de remise en état de ces installations soit prévue sur la commune de PERNES LES FONTAINES. »

Mme JETHRIT précise qu'il s'agit a priori de problèmes d'assainissements noncollectifs non conformes sur le secteur de Pernes les Fontaines concerné par la zone prioritaire « nitrates ».

Néanmoins, les remarques formulées ne sont pas claires pour les membres du Comité de Rivière.

Le Comité de Rivière décide d'intégrer en nouvelle opération (volet A2) les travaux sur l'assainissement non-collectif de Pernes les Fontaines, sous réserve d'avoir plus de précisions de la MISEN 84 sur leurs attentes. Le cas échéant, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues se rapprochera de la commune et du Syndicat des Eaux Rhône-Ventoux pour connaître les détails des actions prévues.

3. Qualité des eaux

La MISEN 84 indique :

« Enfin, une autre problématique relative à la qualité des eaux a été soulevée; il s'agit d'un appauvrissement des peuplements de macro-invertébrés (disparition des grands plécoptères) sur l'amont de la Sorgue, identifié à la station de mesures d'hydrobiologie de FONTAINE DE VAUCLUSE, difficile à mettre en relation avec la qualité des eaux mesurée. Cette dégradation mériterait d'être a minima étudiée, éventuellement dans un futur contrat. »

M. MOLLET indique que cette remarque est issu d'un constat de l'ONEMA datant des années 1980 à 1990. Ils ont débuté une recherche bibliographique sur le sujet, pour essayer d'appréhender si l'appauvrissement qu'ils ont constaté était en lien avec les épandages sur l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse.

M. SOUCIET soulève le fait que ces épandages sont réalisés avec l'autorisation de l'Etat et qu'il n'appartient pas aux collectivités de financer des études sur les impacts d'une autorisation donnée par l'Etat. Il appartient soit au bénéficiaire de l'autorisation, soit à l'Etat, de financer de telles études.

Le Comité de Rivière décide d'essayer d'étudier plus en avant la question dans le cadre du bilan final, afin de déterminer si une action doit être prévue dans un éventuel 3^{ème} Contrat de Rivière.

4. Gestion des milieux

La MISEN 84 indique:

« Concernant l'aspect « gestion des milieux », il est relevé la nécessité d'une gestion organisée des ouvrages régulant les débits des différents bras des Sorgues, dont certains sont actuellement manipulés par des particuliers sans aucune règle de gestion, alors que cette répartition est fondamentale pour la préservation des milieux en période de sécheresse. Il est souhaité qu'un diagnostic soit élaboré, suivi de propositions de règles de gestion. »



Cette remarque fait écho aux propos échangés lors des discussions sur les volets B1 et B3 (voir « Modalités de gestion des vannes » du II).

Il est de plus rappelé que tous les ouvrages doivent avoir une autorisation des services de l'Etat précisant les règles de gestion.

Le Comité de Rivière confirme intégrer la création d'une base de données sur les ouvrages en tant que nouvelle opération du Contrat de Rivière 2010-2015 (volet B1).

5. Artificialisation des berges

La MISEN 84 indique :

« Par ailleurs, le constat est fait de multiples travaux d'artificialisation des berges, qui contribuent à impacter les milieux aquatiques. Une action de sensibilisation et de communication sur cette thématique auprès des particuliers semble nécessaire. »

M. MOLLET précise que l'ONEMA aimerait qu'un recensement des berges artificialisées soit réalisé, afin d'éviter l'effet cumulatif et de préserver les berges naturelles.

M. RHODET indique que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues n'a pas de pouvoir réglementaire en la matière et qu'il appartient aux services de l'Etat de veiller à éviter l'effet cumulatif de l'artificialisation des berges, notamment à travers les études d'incidences au titre de Natura 2000.

Néanmoins, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, soucieux du problème, mène une politique à long terme d'information et de sensibilisation :

- des communes et EPCI, principalement au travers de ses interventions sur les documents d'urbanismes (PLU et SCOT). Il conseille ainsi la mise en place de classements permettant de mieux préserver les berges et la ripisylve;
- des propriétaires riverains, via l'action quotidienne des techniciens du syndicat.
- Le Comité de Rivière confirme l'intégration de cette problématique dans les actions prévues en phase 2 du Contrat de Rivière.

6. Lutte contre les inondations / digues publiques

La MISEN 84 indique :

« Concernant les actions de lutte contre les inondations (volet B2), le dossier prévoit que les actions sur les digues publiques seront reportées après 2015. Or, sur ces ouvrages, des délais plus rapprochés sont fixés par la réglementation (décret du 11 décembre 2007). Il est donc important de bien les prévoir dans cet avenant, au moins pour les digues prioritaires en termes de protection de la population. »

M. RHODET indique que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues ne pourra agir sur les digues ne lui appartenant pas, uniquement dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

En outre, les communes n'ont pas la capacité d'agir sur un morceau réduit de



digue et elles sont très rarement propriétaires d'un tronçon conséquent.

A ce jour, il n'est pas facile de cerner les secteurs prioritaires en matière de « domanialisation » des digues. Il est ainsi proposé d'établir une cartographie des digues classées appartenant aux communes, afin de mieux cerner les secteurs à traiter en priorité. Compte tenu des délais nécessaires pour mettre en œuvre les études qui seront ensuite appliquées, il serait saugrenu de programmer ces actions dans le Contrat de Rivière actuel.

Le Comité de Rivière intègre en nouvelle opération (volet B2) la cartographie des digues classées appartenant aux communes.

7. Lutte contre les inondations / bassins de rétention

La MISEN 84 indique:

« Dans le même volet, a contrario, est prévue la réalisation de bassin de rétention sur différentes communes (VEDENE, VELLERON, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, SAINT SATURNIN LES AVIGNON, JONQUERETTES) dans le cadre de la mise en oeuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial. Ces ouvrages sont certainement soumis à dossier réglementaire au titre du code de l'environnement (loi eau) pour lequel il est nécessaire de prévoir de l'ordre d'un an de délai d'instruction pour une autorisation. Les délais de réalisation affichés semblent ici difficilement compatibles avec les procédures. »

Les délais indiqués dans le bilan sont ceux fourni par le maître d'ouvrage, le Grand Avignon.

En l'absence du maître d'ouvrage concerné, le Comité de Rivière décide de maintenir les délais prévu par ce dernier.

8. Lutte contre les inondations / amélioration de la connaissance des zones inondables

La MISEN 84 indique :

« L'avenant prévoit une thématique « Développer la prévention »: pour pouvoir développer ces actions de prévention, il est nécessaire de connaître correctement les zones d'aléa inondation. Nous regrettons qu'aucune action ne porte sur une amélioration de la connaissance des zones inondables des Sorques, notoirement insuffisante actuellement. »

Il est rappelé que l'amélioration de la connaissance des zones inondables est une prérogative de l'Etat.

En outre, cette remarque fait écho aux échanges survenus lors du bilan du volet B2 (voir « Réévaluation de l'aléa » du II).

Le Comité de Rivière confirme attendre la parution des cartographies des services de l'Etat, élaborées dans le cadre du TRI, afin d'évaluer les éventuels besoins complémentaires.

9. Lutte contre les inondations / Canal de Vaucluse

La MISEN 84 indique:

« Nous avons noté que les actions issues du schéma d'aménagement du



Canal de Vaucluse seront reportées après 2015, ce qui a un impact fort sur la réalisation financière de l'ensemble du Contrat de Rivière (35 millions de travaux sur les phases 1 et 2). Ce report nous paraît réaliste étant donné le niveau d'avancement de ces projets qui ne sont pas mûrs sur le plan technique : pas d'étude de faisabilité réalisée et aucun dossier réglementaire déposé à ce jour. »

Le Comité de Rivière partage ce constat.

IV. Bilan global et avis du Comité Rivière

(voir fiche synthétique annexée)

A mi-parcours, les actions prévues en phase 1 (2010-2012) :

- ont été réalisées pour 54 % ;
- ont été lancées pour 15 % ;
- ont été reportées en phase 2 pour 16 % ;
- ont été annulées ou reportées hors Contrat de Rivière actuel pour 15 %.

Avant intégration des modifications vues en Comité Rivière :

- le montant estimatif total du Contrat de Rivière « Les Sorgues » est de 35,6 millions d'euros ;
- soit 74 % du montant estimatif initial;
- le montant estimatif pour la phase 2 est de l'ordre de 21 millions d'euros.

Le Comité de Rivière, à l'unanimité, approuve le bilan à miparcours tel que présenté et discuté en séance.



L'ensemble des documents relatifs à la réunion du Comité de Rivière, ainsi que le bilan à mi-parcours complet sont disponibles en téléchargement sur www.laSorgue.com



Fiche synthétique disponible en annexe











Le Comité Rivière

% assure le pilotage du Contrat de Rivière

composition définie par arrêté préfectoral du 29/10/2009

§ rassemble 32 structures (collectivités territoriales, services ou établissement publics de l'Etat, partenaires institutionnels, associations locales)

La structure porteuse

5 Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)

assure l'animation et le secrétariat du Contrat de Rivière









Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »



Bilan à mi-parcours

- % établi par la structure porteuse
- ≒ validé localement par le Comité Rivière
- dresse un bilan technico-financier des actions menées en phase 1
- % précise les perspectives pour la phase 2
- permet d'ajuster les actions de la phase 2 (redéfinition, annulation ou report après 2015 de certaines actions, ajouts de nouvelles actions...)
- précise les coûts estimatifs et financements possibles des actions de la phase 2



Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Répartition des actions en volets thématiques :

Volets AJ, A2, A3 → Amélioner la qualité de l'eau Morution de l'assaintesement et mini de la qualité de l'eau)

Volet B2 → Gèrer les inandations

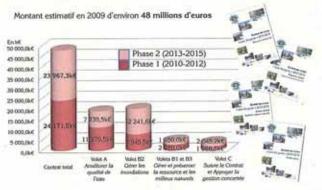
Volets B1 et B3 → Gérer et préserver la ressource et les millieux naturels (gestion de la ressource, restauration et gestion du millier naturel, mibr en valeur du cous d'eau et du parrimoine lié à Fixau)

Volets C1 et C2 → Suivre le Contrat et appuyer la gestion concertée (coordination et suiul du Contrat, actions de communication)

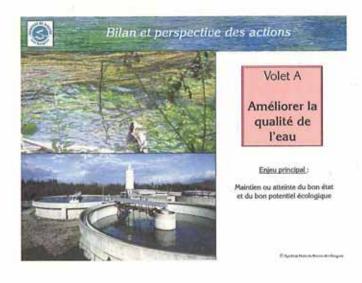
Mise en œuvre par 18 maîtres d'ouvrage



Le Contrat de Rivière « Les Sorgues »



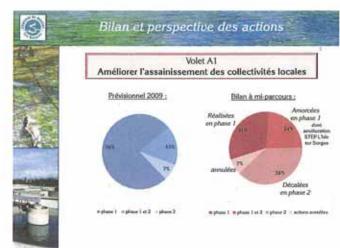


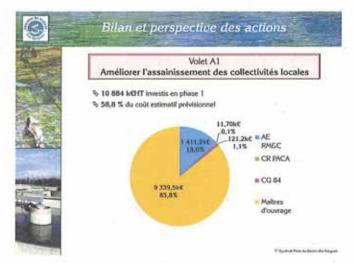




Volet A1 Améliorer l'assainissement des collectivités locales

- \$ 14 communes concernées en 2009
 - O dont 32 prévues en phase 1 (2010-2012)
 - □ dont 7 prévues en phases 1 et 2 (2010-2015)
 □ dont 3 prévues en phase 2 (2013-2015)
- Po principalement des opérations d'amélioration des stations d'épuration, d'extension ou de réhabilitation des réseaux d'assainissement,







Bilan et perspective des actions

Volet A1 Améliorer l'assainissement des collectivités locales

PHASET

% 30 actions programmées, dont 6 nouvelles :

- Bédarrides ⇔ lutte contre les eaux claires parasites (Syndicat Mote
- St Saturnin Ids A. ⇔ amélioration du poste de refoulement de l'ancienne station d'épuration (SETTEU)
- usées jusqu'au quartier Valobre-Malgouvert (Grand Avignon) Sorgues
 amelloration des postes de relevage (SITTEU)
- Pernes les F.

 extension et réhabilitation de réseaux (Syndicat Mixte
- Rhône-Ventoux)

% coût estimatif de 11 739 k·CHT





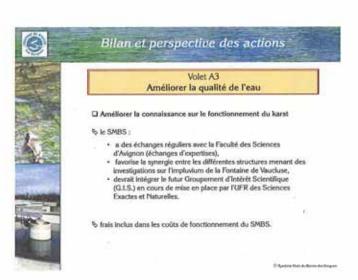
Bilan et perspective des actions

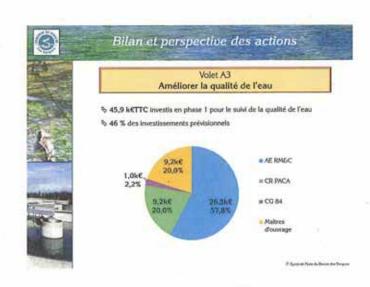
Volet A2 Améliorer l'assainissement autonome

- % 6 communes concernées.
- % 4 maîtres d'ouvrage.
- § 5 opérations de recensement, de définition de travaux ou de réhabilitation d'installations d'assainissement autonomes non conformes.
- % opérations amorcées +/- comme prévues initialement.
- % investissement de 190 k€HT en phase 1.
- % investissement de 64 % du montant estimatif en phase 1.
- 5 financement à 100 % par les maîtres d'ouvrage.



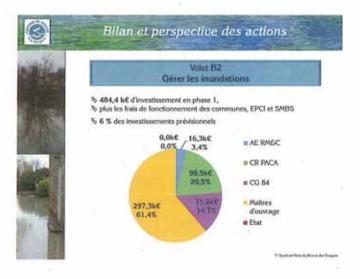


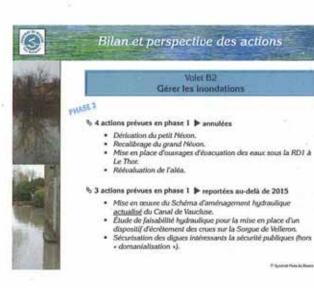












Wolet B2
Gerer les inondations

**NASE 1

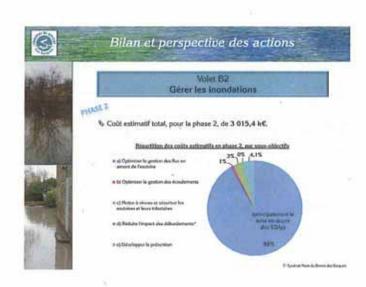
* 3 nouvelles opérations

* Actualisation du Schéma d'aménagement hydrautique du Canal de Vaucluse (SMAGE du Canal de Vaucluse ou SMBS), pour 60 kCTTC.

* Remise en sécurité et en état de fonctionnement d'ouvrages de régulation du Canal de Vaucluse (SMAGE du Canal de Vaucluse ou SMBS), pour 25 kCTTC.

* Amélioration de la connaissance de la répartition des débits en période de crue (SMBS), pour 55 kCTTC.

* poursuite des autres actions (amorcées en phase 1 ou prévues en phase 1 et différées en phase 2)









Volet B2

Gérer les inondations

5 enjeux principaux :

Optimiser la gestion des flux en amont de l'exutoire

Optimiser la gestion des

Mettre à niveau et sécuriser les exutoires et leurs tributaires

> Réduire l'Impact des débordements.

Développer la prévention

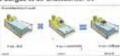


Bilan et perspective des actions

Volet B2 Gérer les inondations

CI Schémas Directeurs d'Assainissement pluviaux (SDAp)

% réalisation des SDAp de L'Isle sur la Sorgue et de Châteauneuf de Gadagne



☐ Réduction de la vulnérabilité

- % publication d'articles visant à informer la population aux actions possibles, par les communes et EPCI
- % réalisation d'une carte des enjeux (intégrée au PCS) à L'isle sur la Sorgue
- lo identification, par la CC Les Sorgues du Comtat, des habitations et établissements les plus vulnérables sur son territoire
- 🗞 aménagements du Névon, à Lisle sur la Sorgue



Bilan et perspective des actions

Volet B2 Gérer les inondation





☐ Gestion du Canal de Vaucluse

- 5 délestage du Canal des Griffons (Sorgues), par la CCPRO, réalisé en
- % nécessité d'actualiser le Schéma d'aménagement hydrautique du Canal de Vaucluse pour pouvoir mener à bien les autres actions.



Bilan et perspective des actions

Gérer les inondations



b optimisation de la modélisation de la Fontaine de Vaucluse, par le SMBS,

Depuis mi-2012, l'amét de fonctionnement de 2 stations météorologiques de Météo France rend l'utilisation du modèle impossible. Le SMBS étudie comment palier à ce problème.

mise à disposition des communes et du SMAGE du Canal de Vauclose, per le SMBS, du système d'expertise hydro-météorologique en temps réel « Predict-Services ».



6 développement des systèmes communaux d'alerte téléphonique automatisée, par la CC Les Sorgues du Comtat et la CCPRO (+ lancement du projet par L'Isle sur la Sorgue).



Bilan et perspective des actions

Volet B2 Gérer les inondations

☐ Gestion des digues intéressant la sécurité publique

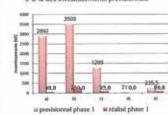
- grandes difficultés de mise en œuvre, liées :
 au fait que les digues appartiennent généralement à plusieurs
- propriétaires, au manque de lisibilité sur les conditions et modalités concrètes de
- aux coûts estimatifs exorbitants.
- % domanialisation des digues classées amorcée par les communes.
- régulation des ragondins sur les secteurs endigués, per le SMBS (près de 1.270 nuisibles éliminés par an, soit 3.810 nuisibles éliminés co phase 1).



Bilan et perspective des actions

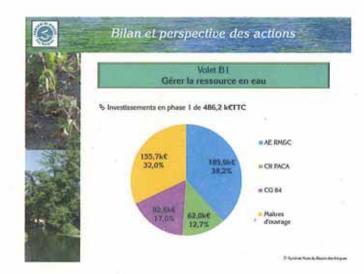
Volet B2 Gérer les inondations

- % 484,4 k€ d'investissement en phase 1,
- b plus les frais de fonctionnement des communes, EPCI, SMAGE du Canal de Vaucluse et SMBS
- % 6 % des investissements prévisionnels



- tributaires Réduire l'impact dus













Votet B

Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Favoriser la continuité de la ripisylve, préserver et valoriser l'espace rivière et les espaces de « dynamique naturelle »
- % opérations menées par le SMBS.
- accompagnement de l'Agence de l'Esu RMSC et du CEN, pour ce qui concerne la plaine des Sorgues, dans l'élaboration de l'inventaire des Zones Humides.
- \$ travail pour la mise en place d'Espaces Maturels Sensibles (ENS)
- 5 participation active, en tant que membre du Comité Régional Biodiversité PACA, au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA.





O' Species They be Store do Drope

Bilan

Bilan et perspective des actions

Volet B3

Restaurer et gérer le milleu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Favoriser la continuîté de la ripisyive, préserver et valoriser l'espace rivière et les espaces de « dynamique naturelle »
 - mise en place d'une stratégie pluripartenariale de maîtrise foncière avec l'AE RMEC et la SAFER, visant à préserver les zones humides de la plaine des Sorgues (bonds de Sorgues et espaces de « dynamique naturelle » identifiés).





 Limitation des prix et des changements d'affectation des sols, acquisitions par les collectiuités...

Et Spales Mark Authorite des Bergan



Bilan et perspective des actions

Votet B

Restaurer et gêrer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Favoriser la continuité de la ripisylve, préserver et valoriser l'espace rivière et les espaces de « dynamique naturelle »
- contribution à une meilleure prise en compte des enjeux et caractéristiques des Sorgues dans les documents d'urbanisme
 - Contribution à la concertation pour l'étaboration ou la révision de 10 Plans Locaux d'Lirbanisme (PLLI) et 2 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).





 Réalisation, auec l'aide d'un groupement de BE spécialisés en urbanisme et écologie, d'un rapport de préconisations visant à trachier l'objectif majeur de préservation des bords de Sorgues.

2) Spatral Name Andrews the Bengan



Bilan et perspective des actions

Volet B3

Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Favoriser la continuité de la ripisylve, préserver et valoriser l'espace rivière et les espaces de « dynamique naturelle »
- Baison douce Bédarrides Entraigues sur la S.

 1 in tranche réalisée (commune de Bédarrides)
- lo sentier pédagogique le long du Moulin Crillon (Chevaliers de l'Onde et Fédération de pêche 84)



C Spring Plan de Bour de Bryan

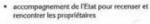
Bilan et perspective des actions

Volet B.

Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Restaurer la continuité piscicole sur les Sorgues
- le SMBS s'est positionné comme « facilitateur » pour la restauration de la continuité écologique sur les Songues





- lancement d'une étude détaillée sur 10 ouwages, visant à proposer des orientations d'aménagement pertinentes et adaptées à chaque contexte
- lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre sur 5 ouvrages, visant à établir les projets et dossiers réglementaires

If Spatra Toro de Paris de Singer



Bilan et perspective des actions

Votet B3

Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Restaurer la continuité piscicole sur les Sorgues
- mise en place d'une passe à poissons sur le seuil de Beaulieu, à Monteux (CC Les Sorgues du Comtat)
- 6 élaboration d'un projet de passe à poissons pour le seuil de Mousquety, à L'îsle sur la Sorgue (propriétaire privé)



C Spiniss Now As Recorder Engage



Votel B

Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Gérer la dynamique piscicole et promouvoir une gestion halieutique patrimoniale
- réalisation de péches électriques sur les Sorgues médianes, afin de mieux connaître les espèces et populations (Fédération de péche 84)
- néalisation d'une étude génétique sur les Truites fario (SMBS, en collaboration avec la Fédération de pêche 84)
- ZA S

% ré-évaluation de la possibilité de produire des Truites fario issues de souche locale (en cours ; Fédération de pêche 84)

- El Ryalinet Material Business des Brogs



Bilan et perspective des actions

Volet B3

Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Gérer la dynamique piscicole et promouvoir une gestion halieutique patrimoniale
- Soptimisation de la reproduction naturelle avec la création de frayères artificielles et le décolmatage de celles déjà présentes (Fédération de pêche 84 + Chevaliers de l'Onde)



% réalisation de petits aménagements pour favoriser la vie piscicole (Fédération de pêche 84 + Chevaliers de l'Onde)

Charme Non-Administration



Bilan et perspective des actions

Volet B3

Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Concilier les usages, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel des Sorgues
- mise en place, en 2010, d'un circuit nautique de découverte de la Sorgue aval (Bédarrides)
- réflexions poussées sur la faisabilité d'une étude d'évaluation de l'impact des activités nautiques sur le milleu naturel (SMBS)
- étude sur l'évaluation du potentie hydroélectrique du barrage des Ferraitles à Fontaine de Vaucluse (Syndicat amont)



FI Spatist National Actions the Proper



Restaurer et gérer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Conciller les usages, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel des Sorgues
- expertise approfondie du système de vidéo-comptage des canoéskayaks (SMBS)
- Fréalisation chaque année de comptages visuels des canoës-kayaks, en période estivale (SMBS + CCPSMV)



C Spatras Para da Discos do Treja

0

Bilan et perspective des actions

Votet B

Restaurer et gêrer le milieu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- ☐ Concilier les usages, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel des Sorgues
- Sanimation du Comité Local de la Sorgue Amont, avec distribution de plaquettes sur la navigation (SMBS)
- prise de position des étus, en 2012, via une motion, contre toute <u>nouvelle</u> autorisation ayex pour effet de permettre l'installation, le passage, l'embarquement et le débarquement d'engin navigable, à moteur ou non (SMBS)



P. Scottage Paint School des Regions

Bilan et perspective des actions Volet B3 Restaurer et gérer le milleu naturel, mettre en valeur le cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

% 1 136,9 k€ d'investissement en phase 1
% 46 % des investissements prévisionnels

- 1200 0027 1064

 2 20 002 0027 1064

 2 20 002 0027 1064

 2 20 0027 1064

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

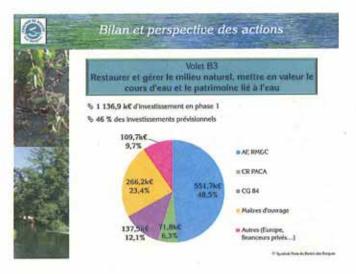
 2 20 0027 1065

 2 20 0027 1065

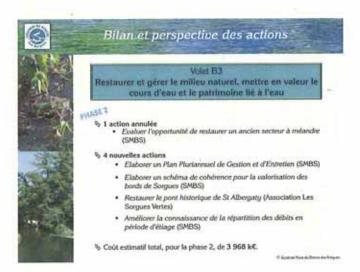
 2 20 0027 1065

 2 20 0
- a) Plestaurer la végétation de berges et séguler les.
- li) Pavoriser la continual de la riplighte, préserver et estoriser l'expecs rivière et les especes de « dyramique naturalle »
- placicale sur les Sorgues d) Gérer les dynamiques procientes et promouvoir ses senties hallestions
- e) Concilier les unages, le valorization et la préservation du paratresine

Digital North-Design















Volet C1 Coordonner et suivre le Contrat de Rivière

- ☐ Evaluer les démarches engagées
- % contacts réguliers entre le SMBS et les différents acteurs du Contrat.
- % organisation de rencontres thématiques
- 5 bilan à mi-parcours
 - Présentation au Comité Rivière le 17/12/2013
 - Télechargeable sur unum la Somme com d'ici février 2014



O Sparse Non-Automorphisms

Volet C1 Coordonner et suivre le Contrat de Rivière 5 Dépenses en phase I de I 121,4 ke 5 90 % du coût estimatif de 2009 37,5ke 37,5ke 3,3% 3,3% #AERMIC #CO B4 *Maîtres d'ouvrage #Cist 36,0ke 1,3% 15,0ke 1,3%











Volet ©2 Appuyer la gestion concertée

☐ Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination des usagers

P) Auprès des pratiquents de cangés-kayales

- Diffusion de plaquettes sur la ravigation, interventions ponctuelles auprès des adhérents des clubs de canoès-kayaks locaux... (SMBS)
- Tournées estivales d'information et de sensibilisation (CCPSMV, en collaboration avec la Fédération de pêche 84 et le SMBS)

- Mise en ligne d'informations (Fédération de pêche
- Edition et dillusion d'un dépliant (Fédération de pêche 84)





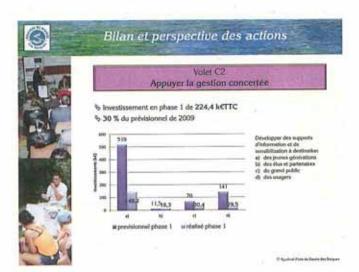
Bilan et perspective des actions



☐ Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination des usagers

5 Auprès des agriculteurs et jardiniers

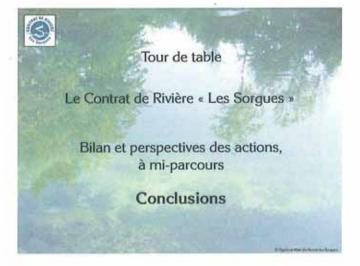
- Participation à des manifestations (CCPSMV)
- Signature d'une charte avec 2 magasins revendeurs de produits phytosanitaires (CCPSMV)
- Étude de l'état du marché en produits biologiques (CCPSMV)







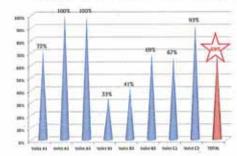






Conclusions

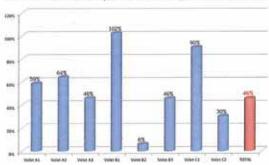
- % réalisation complète de 54 % des opérations prévues en phase 1.
- % lancement de 15 % des opérations prévues en phase 1.



- % 16 % des opérations initialement prévues en phase 1 ont été reportées en phase 2.
- %15 % des opérations initialement prévues en phase 1 ont été annulées ou décalées hors Contrat actuel.

Conclusions

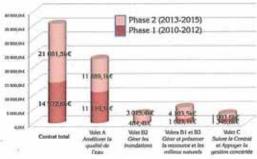
5 46 % des investissements prévus initialement en phase 1 ont été réalisés





Conclusions

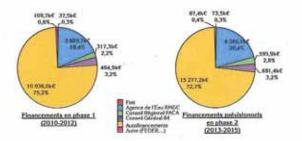
% montant estimatif total à mi-parcours de 35 574,1 k€ % solt 74 % du montant estimatif initial





Conclusions

- % 75 % des investissements sont financés par les maîtres d'ouvrage.
- 5 Mais la mise en œuvre des actions prévues reste conditionnée aux financements extérieurs (AE RM&C, CR RACA, CG84....)





Conclusions

A mi-parcours

- Les objectifs du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 ont été maintenus.
- Les actions du Contrat de Rivière Les Sorgues 2010-2015 sont toujours cohérentes avec le SDAGE Rhône Méditerranée et son Programme De Mesures (PDM).
- Les actions menées ont contribué à l'atteinte des objectifs du Contrat de Rivière.... ..., mais les efforts doivent être poursulvis en phase 2, voir après 2015.
- Les financements envisagés ne sont plus possibles pour le volet B2 : les financements de l'Etat sont dorénavant conditionnés à la mise en place d'un Programme d'Actions et de Prévision des Inondations (PAPI), lui-même conditionné à la mise en place d'un Plan de Prévention d'un Risque naturel (PPRn).
- L'année 2016 consécutive au Contrat de Rivière actuel sera nécessairement une année de transition, pendant laquelle :

 des actions initiées en phase 2 seront terminées,
 le bilan définitif du Contrat de Rivière sera mené.



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

- Dossier du bilan à mi-parcours examinés le 12/12/2013.
- % Transmis au Comité de Rivière, ce jour.

prioritaires.

- & En préalable, la MISEN 84 souligne :
- que le SMBS est l'un des syndicats du dépariement les plus structuré,
 qu'il mêne des opérations de reconquête des milleux aquatiques, avec une politique assez esemplaire de maîtrise foncière pour la préservation
- des zones humides et des riplisylve, qu'il s'est porté maître d'ouvrage pour une étude de restauration de la continuité placicole sur 10 seuils et de définition de travaux sur 5 seuils, dont 4



5 Avis favorable, en souhaitant que soient intégrés les 9 éléments suivants...

Or Appeal of Franchis State of the State of



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

Assainissement collectif

Concernant la partie assainissement (volet A), la tendance est à l'amélioration du fait de la mise aux normes de réseaux et la création de plusieurs stations d'épuration. Cependaes, le point noir reste la station de L'Isle sur la Sorgue qui génère une dégradation continue de la qualité des eaux en aval. Les actions concernant l'amélioration des réseaux d'eaux usées de L'Isle sur la Sorgue sont pertinentes et nécessaires, mais il est indispensable que soit réalisée en parallité la construction d'une station d'épuration industrielle pour ferstreprise ROUSSELOT (projet en cours) avant 2015. Le contrait doit absolument inscrine cette action dans son aversant. *

IT Species New Authors An Brigar



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

S Assainissement non collectif ou non-domestique?

Les actions concernant l'assaintsement non-donnestique restent limitées. Or, le périmètre du contrat est en partie concerné par la nouvelle zone vulnérable au têtre de la directive nitrates (commune de PERNES LES FONTAINES). Dans cette zone, il est identifié que les assaintsements donnestiques non-conformes sont responsables d'une part non négligeable de l'apport d'acote vers les eaux souterroines. Pious souhaitons donc qu'une action spécifique de diagnostic des installations et de rembre en état de ces installations est prévue sur la commune de PERNÉS LES FONTAINES. »



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

% Qualité des eaux

• Enfin, une autre problématique relative à la qualité des eaux a été soulevée; il s'agit d'un appauvissement des peuplements de macro-invertétrés (disparition des grands pécogaters) sur l'amont de la Sorgue, identifié à la station de mesures d'hydrobiologie de FONTAINE DE VAUCLUSE, difficile à mettre en relation avec la qualité des eaux mesurée. Cette dégradation mériterant d'être a minima étudies, éventuellement dans un futur contrat.

Il System Flore de Disses des Propos



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

& Gestion des milieux

Concernant l'aspect « gestion des milieux », il est relevé la nécessité d'une gestion organisée des ouvrages régulant les débits des différents bras des Sorgues, dont certains sont actuellement manipulés par des particuliers sans aucune règle de gestion, alors que cette répartition est fondamentale pour la préservation des milieux en période de sécheresse, il est soulvaité qu'un diagnostic soit élaboré, suivi de propositions de règles de secheresse.



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

% Artificialisation des berges

 Par ailleurs, le constat est fait de multiples travaux d'artificialisation des berges, qui contribuent à impacter les milieux aquatiques, (ine action de sensibilisation et de communication sur cette thématique auprès des particuliers semble nécessaire.



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

 Concernant les actions de lutte contre les inondations (volet B2), le dossier prévoit que les actions sur les digues publiques seront reportées après 2015. Or, sur ces ouvrages, des délais plus rapprochés sont fixés par la réglementation (décret du 11 décembre: 2007). Il est donc respiratus de bien les prévoir dans est avenunt, su moins pour les digues prioritaires en termes de protection de la population.

El Busine National Steam Archite



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

6 Lutte contre les inondations

Dans le même volet, a contrario, est prévue la réalisation de bassin de rétention sur différentes communes (VEDENE, VELLERON, ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, SAINT SATURNIN LES AWGNON, JONQUERETTES) dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial. Ces ouvrages sont certainement soumis à dossier réglementaire au titre du code de l'environnement (oi eau) pour leque il est nécessaire de prévoir de l'ordre d'un an de délai d'instruction pour une autorisation. Les délais de réalisation affichés semblent les difficilement compatibles avec les percédures, «

If the area to be a factor to finger



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

S Lutte contre les inondations

 L'avenant prévoit une thématique » Développer la prévention »: pour pouvoir développer ces actions de prévention, il est nécessaire de connaître correctement les nones d'aléa inondation. Plous regrettons qu'aucune action ne porte sur une amélioration de la connaîssance des nones inondables des Sorgues, notoirement insuffisante actuellement, »

Cityalou Saluk de Bassa No bayan



Conclusions

Discussion sur l'avis de la MISEN 84

5 Lutte contre les inondations

 Nous avons noté que les actions issues du schéma d'aménagement du Canal de Vaucluse seront reportées après 2015, ce qui a un impact foit sur la réalisation financière de l'ensemble du Contrat de Rivière (35 millions de travaux sur les phases 1 et 2). Ce report nous paraît réalisée étant donné le riveau d'aveccement de ces projets qui ne sont pas endra sur le plan lechnique : pas d'étude de faisabilité réalisée et aucun dossier réglementaire dépose à ce jour.

El Syntos Flora de Sonos des Sespo





Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 Bilan à mi-parcours

Quelques chiffres

- ✓ Signé en octobre 2010
- ✓ Mis en œuvre sur 6 ans
- ✓ Etabli en 2 phases
- ✓ Comprend environ 160 actions
- ✓ Porté par 18 maîtres d'ouvrage
- ✓ Montant estimatif initial d'environ 48 millions d'euros

Les objectifs du Contrat de Rivière

Reconquérir et préserver les milieux aquatiques, à travers :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion des inondations,
- la conciliation des usages avec la préservation des milieux,
- l'optimisation de la gestion et la protection de la ressource,
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

A mi-parcours, les actions prévues en phase 1 (2010-2012)

- ☑ 15 % sont lancées
- ☑ 16 % sont reportées en phase 2
- ☑ 15 % sont annulées ou reportées hors Contrat de Rivière actuel
- ☑ 46 % des investissements prévisionnels sont réalisés

A mi-parcours, le montant estimatif total du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 est de 35,6 M€, soit 74 % du montant estimatif initial :

